



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'ACCREDITATION PROFESSIONNELLE - ASSOCIATION TRANS MUSICALES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET CONFIRMATION :

Les accréditations professionnelles sont en vente uniquement sur www.lestrans.com et sur le lien direct lestrans.accreditations.fr

L'accréditation professionnelle donne accès au Village professionnel du Liberté ainsi qu'au Parc Expo pour la journée choisie. Votre demande d'accréditation ne sera validée qu'à réception de la confirmation de paiement par email.

PROPRIETE ET RESPONSABILITE

Cette accréditation est votre propriété, elle est unique. La revente de cette accréditation est strictement interdite sous peine de sanctions. Vous en êtes responsable même en cas de perte, vol, duplication. L'accréditation professionnelle ne peut être remboursée même en cas de perte ou de vol, ni reprise, ni échangée sauf en cas d'annulation de l'événement. La non venue au festival ne peut pas être un motif de demande de remboursement.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données RGPD, nous vous informons de l'utilisation de vos données. En achetant votre accréditation, vous consentez à la collecte par l'Association Trans Musicales des données d'identifications suivantes : Nom, prénom, e-mail. Celles-ci sont utilisées exclusivement :

- pour permettre la gestion du contrôle d'accès
 - à des fins de connaissance des publics du projets des Trans, notamment via la réalisation d'enquêtes sociologiques
 - pour vous prévenir en cas d'annulation, report,
 - pour vous envoyer la lettre d'informations des Trans si vous nous avez donné votre accord.
- Les données personnelles collectées par les Trans ne sont ni cédées, ni échangées, ni vendues à des organismes tiers. Vous pouvez à tout moment changer d'avis et nous signifier votre opposition à l'utilisation de vos données personnelles par simple e-mail à chloe.poisson@lestrans.com

CONTROLE

Vous devez échanger votre accréditation contre votre titre d'accès définitif au Village au Liberté. Les bracelets ne seront pas remis au Parc des Expositions. Une pièce d'identité pourra vous être demandée conjointement à votre accréditation. Une fois scanné au Village, aucun autre exemplaire de votre accréditation ne sera accepté au contrôle. Vous pouvez échanger votre pass au village le mercredi 4 de 14H à 19H, le jeudi 6, vendredi 7 de 10H à 22H et le samedi 8 de 11H à 21H.

Un contrôle d'accès sera effectué à l'entrée du village ainsi qu'au Parc Expo.

REGLEMENT INTERIEUR

Le client s'engage à respecter les règles de bonne conduite et il est notamment interdit de :

- fumer dans les lieux
- introduire des objets et produits dangereux (bouteilles en verre, canettes, alcool, objets tranchants ou contondants etc.).

La fouille est obligatoire, merci de vous y soumettre. Tout personne la refusant se verra refuser l'entrée du festival.

CONTACT

Association Trans Musicales - 10 / 12 Rue Jean Guy - CS 73912 - 35039 Rennes cedex
accreditation@lestrans.com / 02 99 31 11 88